

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 10 Septembre 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 141/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chessenaz, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Septembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Madame Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Pascal COULLOUX donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL.</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Mylène DUCLOS, Grégoire LAFEVERGES</p> <p>Monsieur Louis CHAUMONTET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il convient de créer un emploi supplémentaire au service Autorisation du Droit des Sols (ADS), emploi d'instructeur (instructrice) des autorisations d'urbanisme à temps complet, afin de garantir la qualité du service rendu aux communes et administrés.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le nombre de demande d'autorisations d'urbanisme pour les 25 Communes concernées est passé de 1 366 en 2013 à 1 645 en 2018, pour un équivalent PC de 801,2 à 879,5 sur la même période, soit un niveau d'équivalent temps-plein (ETP) de 2,73 à 2,99 (instruction pure). Il informe que le nombre de demande d'autorisations d'urbanisme est de 916 sur les 6 premiers mois de 2019.

Monsieur le Vice-Président indique que les agents dédiés au service mutualisé à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme réalisent principalement des tâches d'instruction mais aussi d'accueil du public via des permanences, du Conseil auprès des Communes, participent aux réunions réglementaires sur les PLU et suivent une veille juridique et des formations indispensables à la réactualisation de leurs connaissances juridiques.

Monsieur le Vice-Président souligne que le service instructeur est actuellement composé de 4 agents, représentant un ETP de 3,2 mais que, à compter de novembre 2019, son effectif passera à 3 agents

pour un ETP de 2,6. En outre, il fait état des importantes difficultés de recrutement d'agent pour des courtes durées à ce poste.

Monsieur le Vice-président estime, au regard des analyses effectuées et de la montée en expertise des dossiers à venir avec l'approbation à venir des trois PLU intercommunaux, que le bon niveau de roulement de ce service est de 3,8 ETP pour réaliser correctement les missions. De ce fait, Monsieur le Vice-président propose au Conseil de procéder à une modification du tableau des emplois permanents pour passer de 3 à 4 agents titulaires à temps complet.

En conséquence, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré :

ACCEPTÉ les propositions du Vice-Président.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 11 septembre 2019.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement nécessaire au bon fonctionnement des services.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.